

Règlements des courses

Règlement des foulées des vignerons 2016

Article 1 – Organisation

L'Avenir Pédestre Arsacais organise les 24èmes foulées des vignerons le Samedi 15 octobre 2016 à Arsac en Gironde (33). La partie technique (enregistrements, chronométrage) sera gérée par Protiming

Article 2 – Programme

- Courses nature enfants 1 et 2 kilomètres sur la plaine des sports et en forêt à Arsac
- Course nature, randonnée et marche nordique de 18 km
- Course nature et randonnée de 10 km
- Course nature de 5 km

Nombre de participants limité à environ 2 000, dont 800 pour la marche nordique et la randonnée 18km.

A travers les forêts et les vignes, parcours peu vallonnés sur chemins agrémentés de dégustations de vin du Médoc dans des châteaux. Courses enfants 1 et 2 km dans le bois de Panchon.

Une garderie, limitée à 30 enfants, sera organisée afin de prendre en charge gratuitement les enfants entre 3 et 12 ans, à la demande des parents ; horaires de 10h45 à 17h30. **Attention, pas d'inscription sur place le 15 octobre**

Article 3 – Formalités d'inscription

Inscription et paiement en ligne sur le site www.fouleedesvignerons.fr ou www.aparsac.fr

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site www.fouleedesvignerons.fr ou www.aparsac.fr

Paiement :

- Télépaiement obligatoire pour inscription sur internet
- Paiement par chèque pour inscription par courrier, à adresser à : « Patrick Doux, 16 allée du comte 33460 Arsac », à l'ordre de «Avenir Pédestre Arsacais »

Date limite d'inscription :

- Par internet : jeudi 13 octobre avant 19h00
- Par courrier : mardi 11 octobre 2016 « date limite d'envoi du courrier, caché de la poste faisant foi » .
- Sur place : Samedi 15 octobre, à Arsac salle polyvalente (gymnase), à partir de 9H30 jusqu'à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve. (excepté pour la randonnée et la marche nordique 18km)

Date limite d'inscription pour dossard personnalisé : 1^{er} octobre pour toutes les épreuves

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Pour tous les coureurs, fournir soit un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve, portant la mention : « Apte pour la pratique de la course à pied y compris en compétition », soit une photocopie d'une licence agréée, en cours de validité à la date de l'épreuve, conformément à l'article 9 du présent règlement.

Attention : tout dossier incomplet (bulletin totalement rempli + certificat médical ou licence + paiement) ne sera pas pris en compte. Pas de remboursement en cas d'annulation

Frais d'inscriptions :

- Courses enfants **gratuites**
- Course 18 km : **12 €** par internet et par courrier / **14€ sur place**

- Courses 5 km et 10 km : **10€** par internet et par courrier / **12€ sur place**
- Randonnée et marche nordique 18 km : **14€ casse croûte compris** (gratuit dont le casse croûte pour les moins de 12 ans) par internet et par courrier / ***pas d'inscription sur place***
- Randonnée 10 km : **10 €** par internet et par courrier (gratuit pour les moins de 12 ans) / **12€ sur place**

Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place

Vendredi 14 octobre de 17H à 19H salle polyvalente (gymnase) à côté du collège à Arsac.

Samedi 15 octobre à Arsac salle polyvalente (gymnase) à partir de 9H30 jusqu'à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve.

Les dossards sont nominatifs pour les inscriptions avant le 1er octobre. Aucun changement ne sera possible sur place. Modifications si demande faite avant le 1er octobre.

Article 5 – Déroulement du programme

- Marche nordique 18km : départ à **11h00**
- Randonnée 18 km : départ de **11H15**
- Randonnée 10 km départ à **13h 15**
- Course enfant 1 km : départ à **14H**
- Course enfant 2 km : départ à **14H10**
- Courses 10 et 18km : départ à **15H00**
- Course 5km : départ à **15h10**

Fermeture des épreuves à 17H30

Catégories mises à jour :

- Course enfant 1 km : Eveil athlétique filles et garçons (nés en 2007 et 2009), poussins et poussines (nés en 2005 et 2006).
- Course enfant 2 km : Benjamines et benjamins (nés en 2003 et 2004)
- Course 18 km : Juniors (nés en 1997 et 1998), espoirs (nés de 1994 à 1996), seniors (nés de 1977 à 1993), Vétérans 1 (nés de 1967 à 1976), Vétérans 2 (nés de 1957 à 1966), Vétérans 3 (nés de 1947 à 1956) et vétérans 4 (nés de 1937 à 1946).
- Course 5 km : minimes (nés en 2001 et 2002), cadets (nés en 1999 et 2000), juniors, espoirs, séniors, vétérans
- Course 10 km : Cadets, Juniors, espoirs, seniors, Vétérans 1, Vétérans 2, Vétérans 3 et vétérans 4.
- Randonnées 10 et 18 km : ouvertes à tous

Article 6 – Ravitaillement

- Course 18km :
3 postes de ravitaillement sont répartis sur le circuit : au 4,2ème / 9,9 ème / 14,8 ème km et à l'arrivée.
6 postes de distribution d'eau sont répartis sur le circuit : au 4,2ème / 6,5 ème / 9 ème / 12,3 ème / 14,8 ème / 17,1 ème km et à l'arrivée
3 Dégustations de vin
- Course 10km :
2 postes de ravitaillement sont répartis sur le circuit : au 4,2ème/ 6,8 ème km et à l'arrivée
3 postes de distribution d'eau sont répartis sur le circuit : au 4,2ème/ 6,8 ème km / 9,1ème et à l'arrivée
1 dégustation de vin
- Course 5 km :
Aucun ravitaillement ni distribution d'eau sur le circuit
Ravitaillement et eau à l'arrivée
- Randonnée et nordique 18 km :
1 casse croûte offert au 12,3ème km pour les randonneurs et marche nordique 18 km.
5 postes de distribution d'eau et 5 dégustations de vin
- Randonnée 10 km :
2 postes de distribution d'eau et 2 dégustations de vin

Article 7 – Chronométrage – classement -réclamation

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé (pas de chronométrage ni de classement pour la marche nordique et les randonnées, ni pour les écoles d'athlétisme (poussins).

Le chronométrage est réalisé par Protiming à partir d'une puce jetable intégrée au dossard

Le classement sera affiché :

- sur l'aire d'arrivée à partir de 16
- sur le site internet des Foulées dès le dimanche 16 octobre

Article 8 – Respect de l'environnement

Les foulées des vigneronnes sont des épreuves qui se déroulent en pleine nature. Les participants doivent respecter la nature et la laisser propre. Ainsi des poubelles seront disposées sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements.

Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours. Tout participant ne respectant pas cet article sera mis hors course par les organisateurs.

Article 9 – Responsabilité

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Les randonnées sont ouvertes à tous sans certificat médical. Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin de leur aptitude à la randonnée. *Ils participent sous leur entière responsabilité.*

Article 10 – Droit à l'image

L'engagement aux foulées des vigneronnes implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée. En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image. Cet engagement s'applique aussi pour la garderie.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la Protection Civile

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves.

Les parcours seront balisés avec marquage des kilomètres.

Article 12 – Classements et récompenses

- *Course enfant 1 km* : pas de classement
- *Course enfant 2 km* : 3 premières benjamines, 3 premiers benjamins

Remise des récompenses enfants sur podium, plaine des sports, à partir de 14H30

- *Course 18 km* :
 - o Scratch 3 premières femmes, 3 premiers hommes
 - o 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de juniors à vétéran 4)

- *Course 10 km :*
 - o Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes
 - o 1er homme et 1ère femme de chaque catégorie (de cadet à vétéran 4)
 - o première cadette et premier cadet
- *Course 5 km :*
 - o Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes
 - o Première et premier minime
- *Classement handisport :* première femme et premier homme sur le 5, 10 et sur le 18 km.

Attention, compte tenu des parcours à travers forêts et vignes, les épreuves ne sont pas accessibles aux coureurs en fauteuils roulants.

Pas de classement pour les randonnées et marche nordique

Challenges :

- Challenge des arzacais : 1 er homme et femme sur le 5km, 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur les 10 km et 18 km
- Trophée Vonderheyden sur le 18 km : la meilleure équipe au temps sur 4 coureurs (challenge conservé après 4 victoires)
- Challenge du nombre le plus élevé de coureurs sur les trois courses : l'équipe la plus nombreuse sur les 3 courses de 18 km, 10 km et 5 km.
- Challenge des châteaux : l'équipe la plus rapide (4 premiers) sur le 18 km.

Récompenses :

- Course enfants : une médaille, des cadeaux et un goûter à chaque participant
- Courses et randonnées 5, 10 km : une bouteille de vin « haut médoc »
- Course et randonnées 18 km : une bouteille de vin « haut médoc » et une récompense

Remise des récompenses coureurs sur podium :

- Sur l'aire d'arrivée pour les 5 km à partir de 16h30
- Salle polyvalente (gymnase) à partir de 17H30 pour les 10 km et 18km

Les 4 challenges seront remis lors d'une réception, au château Monbrison, en novembre 2016 à Arsac. Une invitation sera adressée aux lauréats

Article 13 – vélos interdits

Compte tenu de l'étroitesse des routes et chemins, la présence des vélos est interdite, excepté ceux des organisateurs pour l'ouverture et la fermeture des courses. Tout coureur ou marcheur accompagné d'un vélo sera disqualifié et écarté par les organisateurs.

Article 14 – animaux de compagnie

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, la présence d'animaux domestiques accompagnant les coureurs ou marcheurs sur le parcours pendant les épreuves est interdite.

Article 15 – CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.